



## Aide saisine du prud'hommes

-----  
Par Mkmnds

Bonjour, j'ai besoin d'aide pour remplir un formulaire de saisine en référé du conseil du Prud'hommes, surtout la partie "demande" svp !

La situation : Ma collègue et moi moi-même souhaitons envoyer notre employeur au prud'hommes car nous avons eu un CDD de 6mois pour lequel il nous doit 5mois de salaires, ainsi que notre solde de tout compte, les documents de fin de contrat et des fiches de paie. Nous avons de grandes difficulté financière et n'avons pas les moyens d'avancer les frais de l'avocat (on en a déjà consulter 2), notre employeur ne fais rien et ne répond plus a nos différentes relances ; sa comptable ne veut rien avoir a faire avec nous non plus vu qu'elle est sous contrat avec lui. Nous n'en pouvons plus de cette situation qui nous bloque totalement. Merci à vous

-----  
Par kang74

Bonjour

Avez vous envoyé une lettre de mise en demeure de vous faire parvenir les salaires , en recommandé, avec copie à l'inspection du travail ( mise en demeure individuelle pour chacune )?  
Car toute saisine du CPH commence avec la copie de la lettre recommandé restée sans réponse .

La saisine du CPH est une action individuelle : vous devez chacune saisir les Prud'hommes .

Je ne peux que vous conseiller de vous faire aider par un syndicat .  
Et de vérifier si vous ne pouvez pas avoir l'aide juridictionnelle .

Pour le reste , on parle de quel sorte de CDD et avez vous été absente ? Avez vous gardé toutes les communication de votre employeur ? Pourquoi ne pas avoir réagi en cours de contrat ? Comment s'est passé la rupture du contrat ?

Se défendre seule est possible ... Si tant est qu'on connaisse un peu le cadre ...  
Il faut anticiper les arguments de la partie adverse ...

-----  
Par Mkmnds

Bonjour Kang74,

Oui nous avons fait toutes les deux une mise en demeure en recommandé + une copie en main propre + copie a l'inspection du travail.

On parle d'un CDD de 35h de 6mois au smic.

Ma collègue a eu 2 petits retard et moi 1 seul car covoiturage, mais vu au préalable avec lui, puis 2 mois plus tard (juste après avoir vu notre mise en demeure) il a essayer de nous mettre un avertissement mais sa comptable lui a expliqué que ce n'était pas possible.

A savoir que notre employeur était un "ami" nous l'avons cru quand il nous disait que sa aller arriver etc... mais ce n'était que des mensonges et il a beaucoup jouer sur cela.

Nous avons toutes les conversations écrites qu'il y a pu avoir durant tout le contrat et même après. Il m'a d'ailleurs menacé. Il a ouvert le 4 Février 2023 et il a été contraint de fermer mi Avril en raison de plusieurs problèmes financiers qu'il y avait.